

Rencontres infirmières

QU'EST-CE QUE LES PATIENTS ATTENDENT COMME COMPORTEMENTS DÉONTOLOGIQUES DES INFIRMIERS ?

LIGUE DES USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ,
LUSS ASBL



BERNADETTE PIRSOUL

12 DÉCEMBRE 2018

PARTIE 1

QUI SOMMES-NOUS ?



LA LUSS

FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET DE PROCHES

La LUSS est la fédération francophone indépendante des associations de patients et de proches.

Elle œuvre pour l'accès à des soins et services de santé de qualité pour tous et valorise la participation active des usagers aux politiques de santé.

3 AXES DE TRAVAIL

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

Répondre aux besoins exprimés par les associations pour leur permettre d'assurer leurs missions en toute sérénité.

FORMER ET INFORMER

Favoriser le développement des capacités d'analyse et de compréhension des politiques de santé.

PARTICIPER AUX POLITIQUES DE SANTÉ

La LUSS est reconnue comme représentant officiel du point de vue des patients et occupe à ce jour 19 mandats.

LUSS asbl - 12 décembre 2018



SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET DES PROCHES

UNE PRÉSENCE LOCALE

A Liège, Bruxelles et Namur pour être constamment à l'écoute des difficultés vécues par les associations et y apporter une réponse rapide et concrète.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Sur les plans administratif et juridique, pour l'organisation d'événements et mise à disposition d'infrastructures de travail

DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Pour faire connaître les associations, développer des partenariats et créer une dynamique de solidarité inter associative

LUSS asbl - 12 décembre 2018



FORMER ET INFORMER

POUR PERMETTRE AUX CITOYENS DE DEVENIR ACTEURS DE LEUR SANTÉ

FORMATIONS

En gestion d'asbl, volontariat, politiques de santé et compétences relationnelles

CONFÉRENCES & DÉBATS

Pour stimuler le débat et le partage de connaissances en santé

OUTILS D'INFORMATION

Pour orienter les usagers dans le système santé & décoder l'actualité

LUSS asbl - 12 décembre 2018



PARTICIPER AUX POLITIQUES DE SANTÉ CONCERTER ET REPRÉSENTER LA VOIX DES PATIENTS

Pour comprendre les besoins des patients et de leurs proches et les représenter auprès des décideurs politiques, la LUSS organise une concertation permanente avec les associations.

CONCERTER

Groupes de travail, réunions, rencontres individuelles... Une méthodologie flexible qui offre un lieu d'expression à tous

REPRÉSENTER

Relayer les besoins et les attentes à tous les niveaux de pouvoir

DÉFENDRE NOS VALEURS

Droits des patients, accessibilité aux soins, solidarité, participation

LUSS asbl - 12 décembre 2018

PARTIE 2

LES ATTENDES DES PATIENTS COMME COMPORTEMENTS DÉONTOLOGIQUES DES INFIRMIERS ?



Le contexte :

- Une volonté que le patient devienne un acteur de sa santé à côté des soignants : en encourageant l'**empowerment** du patient.
- Une loi sur les « **Droits du Patient** »

Empowerment :

L'implication du patient dans la prise en charge de sa santé repose aussi sur une **relation de confiance** entre le patient et son ou ses soignants.

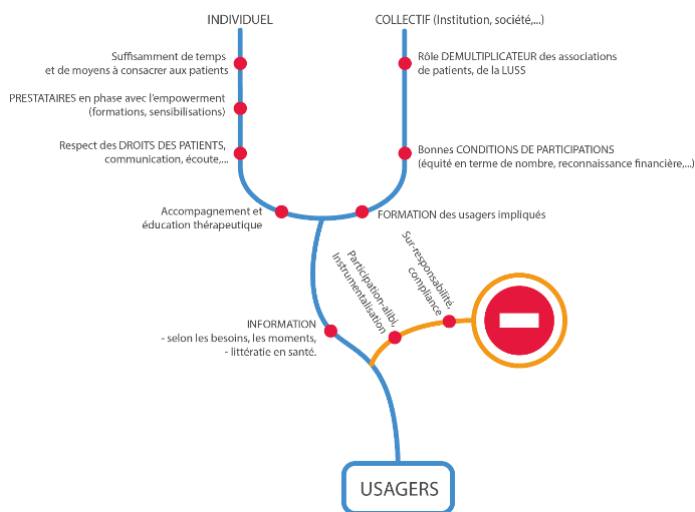
Cette relation est **nourrie par le dialogue et une bonne information**.

Les conditions de l'empowerment

- Avec pour objectif d'accorder des droits de santé aux individus, de lutter contre les inégalités, etc (dans le « U » entre « rôle démultiplicateur... » et « bonnes conditions de... »)

LUSS asbl - 12 décembre 2018

Empowerment



LUSS asbl - 12 décembre 2018



La relation de soins est une relation entre des personnes (patient/soignants) basées :

- sur la confiance et le dialogue
- pas uniquement sur des actes techniques prodigués par le soignant envers le patient.

Une personne malade chronique vit ou subit sa maladie dans tous les aspects de sa vie (famille, emploi, transports, loisirs,...), ces éléments entrent en compte dans la prise en charge médicale aussi.



Droits du patient

1. Bénéficier d'une prestation de soins de qualité
2. **Choisir librement** le praticien professionnel
3. **Etre informé** sur son état de santé
4. **Consentir librement à la prestation de soins**, avec information préalable
4. bis. Savoir si le praticien est assuré et autorisé à exercer sa profession
5. Pouvoir compter sur un dossier tenu à jour, pouvoir le consulter et en obtenir copie
6. Etre assuré de **la protection de sa vie privée**
7. Introduire une plainte auprès d'un service de médiation

LUSS asbl - 12 décembre 2018




LE RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Les données de santé du patient sont des données qui peuvent être très privées et qui en tout cas n'intéressent que le patient et son ou ses soignants.

Pour le patient, il est donc essentiel d'avoir la garantie que ses données ne pourront pas être accessibles et utilisables par d'autres personnes qu'avec un accord de sa part préalable et bien documenté (A qui je donne accès, dans quel but, avec quelles implications pour moi, ...).

Par exemple : le contrôle et la gestion des données générées et/ou communiquées par l'utilisation d'application de santé mobile posent question et ne présente pas suffisamment de garanties.

LUSS asbl - 12 décembre 2018



Pour plus d'informations
N'hésitez pas à nous
contacter :

luss@luss.be

081/74 44 28



Merci pour votre attention !

LUSS asbl

Avenue Sergent Virthoff, 123
5000 Namur

T : 081 74 44 2 8

F : 081 74 44 2 5

E : luss@luss.be



Wallonie

INAMI

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES